



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2021-166

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2021

Sommaire

01_DDT_Direction départementale des territoires de l'Ain /

01-2021-11-22-00001 - Avis de séance de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial le 6 décembre 2021 (1 page)

Page 3

01_Pref_Préfecture de l'Ain /

01-2021-11-18-00001 - habilitation pour l'exercice d'activités funéraire de la SARL "BVB THANATOPRAXIE" (1 page)

Page 5

01_DDT_Direction départementale des
territoires de l'Ain

01-2021-11-22-00001

Avis de séance de la Commission
Départementale d'Aménagement Commercial le
6 décembre 2021

PREFECTURE DE L'AIN

Direction départementale des territoires
Service Connaissance Etudes et Prospective
ddt-cdac@ain.gouv.fr
tél. 04 74 45 63 52 - fax 04 74 45 24 48

AVIS DE SEANCE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL le 6 décembre 2021

Le 6 décembre 2021, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Ain se réunira pour l'examen des projets suivants :

15h00 : projet présenté par la SNC LIDL en vue de procéder à la création par transfert du magasin LIDL, pour une surface de vente totale de 1420 m², sur la commune de Beynost

16h00 : projet présenté par la SNC LIDL en vue de procéder à l'extension du magasin LIDL pour une surface de vente de 140 m² portant la surface totale du magasin à 1426 m², sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey

17h00 : projet présenté par la SCI HEPHAISTOS en vue de procéder à la création d'un ensemble commercial par la création de deux bâtiments mixtes pour une surface de vente de 1310 m² portant la surface de vente totale de l'ensemble à 3810 m², sur la commune de Saint-Denis-les-Bourg

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2021-11-18-00001

habilitation pour l'exercice d'activités funéraire
de la SARL "BVB THANATOPRAXIE"

n° 275 / 21

**Arrêté portant habilitation pour l'exercice d'activités funéraires
de la SARL « BVB THANATOPRAXIE » à Pont d'Ain**

La Préfète de l'Ain,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-26, L.2223-45, R.2223-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2021 portant délégation de signature à Madame Pascaline BOULAY, sous-préfète de Gex et de Nantua ;

VU la demande d'habilitation formulée le 25 octobre 2021 par Madame Virginie CLEMENT-GUY co-gérante de la SARL « BVB THANATOPRAXIE » sise 175 rue de la fontaine – lieu-dit Pampier – 01160 PONT D'AIN ;

- ARRETE -

Article 1^{er}: La SARL « BVB THANATOPRAXIE » sise 175 rue de la fontaine – lieu-dit Pampier à Pont d'Ain – 01160, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Soins de conservation.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 21.01.0090

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à 5 ans.

Article 4 : La sous-préfète de Gex et de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Virginie CLEMENT-GUY, co-gérante de la SARL « BVB THANATOPRAXIE », et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Pont d'Ain.

Fait à Nantua, le 18 novembre 2021

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète,

SIGNE

Pascaline BOULAY